



**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MESSANGES**

**Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 14**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

MARDI 8 AVRIL 2025 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MESSANGES s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé BOUYRIE, Maire

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, DABBADIE G, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U.

Secrétaire de séance : CALORME JP.

Date de convocation : 8 avril 2025

Ordre du jour :

Affaire n° 1 Approbation des taux d'imposition 2025

Affaire n° 2-1 Vote du budget primitif 2025

Affaire n° 2-2 Vote du budget annexe forêt 2025

Affaire n° 3 Crédit d'impôt saisonnier

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **25 mars 2025** est arrêté à l'unanimité.

Affaire n° 1 Approbation des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter les taux 2025 des taxes directes locales : la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Monsieur le Maire présente les études financières et projections budgétaires permettant à l'assemblée de délibérer et propose le maintien des taux au titre de 2025.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux suivants :

	BASES 2025	TAUX	PRODUITS
TAXE FONCIERE (BATI)	2 704 000	27.88 %	753 875
TAXE FONCIERE (NON BATI)	83 600	37.61 %	31 442
TAXE D'HABITATION (TH)	1 804 000	9.05 %	163 262
MAJORATION TAXE HABITATION (MTHS)	1 655 000	60.00 %	89 867
		<i>Produit fiscal attendu</i>	1 038 446
		<i>Coefficient correcteur</i>	315 455
		<i>Produit fiscal réel attendu</i>	722 991

Affaire n° 2-1 Vote du budget primitif 2025

Madame CASTAGNET Pascale, 1^{ère} adjointe aux finances présentent les propositions budgétaires au titre de l'année 2025

Entendu la présentation faite par Madame CASTAGNET, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget primitif de l'exercice 2025

❖ INVESTISSEMENT :

Dépenses :	740 823.19 €
Recettes :	740 823.19 €

❖ FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	2 195 569.33 €
Recettes :	2 195 569.33 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	740 823.19 € (dont – 94 419.00 de RAR)
Recettes :	740 823.19 € (dont 95 533.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	2 195 569.33 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	2 195 569.33 € (dont 0.00 de RAR)

Affaire n° 2-2 Vote du budget annexe forêt 2025

Madame CASTAGNET Pascale, 1^{ère} adjointe aux finances présentent les propositions budgétaires au titre de l'année 2025

Entendu la présentation faite par Madame CASTAGNET, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget annexe forêt de l'exercice 2025

❖ INVESTISSEMENT :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €

❖ FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	32 300.00 €
Recettes :	32 300.00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	0.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	0.00 € (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	32 300.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	32 300.00 € (dont 0.00 de RAR)

Affaire n° 3 Crédation emploi saisonnier

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir la création d'emplois non permanents en raison d'un accroissement saisonnier d'activité : création d'emplois de maîtres-nageurs sauveteurs pour assurer la surveillance des plages et de la piscine municipale.

En effet l'activité touristique saisonnière nécessite des renforts ponctuels pour différents services de la collectivité.

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, De fixer comme suit, telles qu'indiquées ci-dessous, les conditions de recrutement du personnel saisonnier affecté à la surveillance des plages pour la saison estivale 2025 pour les services suivants :

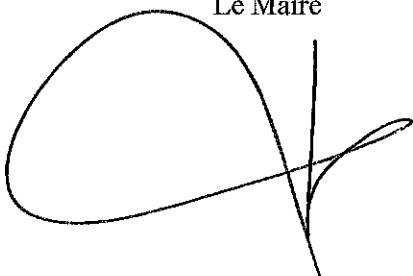
Surveillance des plages sur la période du 29 mai au 28 septembre 2025 inclus			
Nombre	Grade ou emploi	Temps de travail	Période
1	Educateurs sportifs Chefs de poste	35 heures hebdomadaires	Du 19/05 au 29/09
1	Educateurs sportifs Chefs de poste	35 heures hebdomadaires	Du 28/05 au 29/09
2	Educateurs sportifs Adjoint aux chefs de poste	35 heures hebdomadaires	Du 28/05 au 29/09
8	Educateurs sportifs NS	35 heures hebdomadaires	Du 29/05 au 28/09
9	Educateurs sportifs NS	35 heures hebdomadaires	Du 01/07 au 31/08

De fixer comme suit, telles qu'indiquées ci-dessous, les conditions de recrutement du personnel saisonnier affecté à la surveillance de la piscine municipale pour la saison estivale 2025 pour les services suivants :

Surveillance des baignades à la piscine municipale sur la période du 1er Juillet au 31 août 2025 inclus			
Nombre	Grade ou emploi	Temps de travail	Période
1	Educateur sportif Chef de bassin	35 heures hebdomadaires	Du 01/07 au 31/08
1	Educateur sportif Surveillant de baignade	35 heures hebdomadaires	Du 01/07 au 31/08
1	Educateur sportif Guichetier/assistant de surveillance	35 heures hebdomadaires	Du 01/07 au 31/08

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45

Le Maire



Hervé BOUYRIE

Le secrétaire de séance



Jean Pierre CALORME

